



## Regularisation charges après départ locataire

Par **vero95**, le **06/06/2013** à **07:36**

bonjour,

je viens de recevoir du syndic le relevé général des charges de copropriété de l'année 2012. J'avais un locataire les 6 premiers mois de 2012 qui est parti, et un nouveau pour les 6 mois suivants.

Puis-je demander à l'ancien locataire de payer 50% de la somme demandée ?

dois-je demander les 100% au nouveau ?

cordialement

Par **janus2fr**, le **06/06/2013** à **08:11**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas demander à un locataire de payer des charges pour une période où il n'était pas encore locataire. Donc pour le second, vous devez faire un prorata temporis.

En ce qui concerne le premier, vous pouvez effectivement lui demander la régularisation, là encore, au prorata temporis.

Mais attention aux éventuelles contestations, en particulier sur les charges de chauffage...

Par **vero95**, le **06/06/2013** à **08:30**

merci beaucoup pour votre réponse